



PROCES-VERBAL D'APTITUDE A L'EMPLOI DES MECANISMES n° EFR-22-000843

En matière d'aptitude à l'emploi des mécanismes selon les normes NF S 61937-1 (décembre 2003) et NF S 61937-2 (décembre 2003)

Durée de validité Ce procès-verbal et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au **21 novembre 2027**.

Appréciation de laboratoire de référence ▪ EFR-22-000843

Concernant Une gamme de blocs-portes battants à fermeture automatique.
Référence : ONYX

Demandeur SOUCHIER-BOULLET SAS
42 Rue de Lamirault
F - 77090 COLLEGIEN

1. INTRODUCTION

Procès-verbal d'aptitude à l'emploi des mécanismes d'une gamme de blocs-portes battants, conformément aux normes NF S 61937-1 (décembre 2003) et NF S 61937-2 (décembre 2003).

2. REFERENCE ET PROVENANCE DES ELEMENTS

Référence : ONYX
Provenance : Information confidentielle conservée par le Laboratoire

3. DESCRIPTION

3.1. GENERALITES

L'objet de ce document porte sur une gamme de blocs-portes battants à un vantail ou à deux vantaux à fermeture automatique et à énergie intrinsèque.

Cette gamme comprend :

- des blocs-portes à un vantail de référence « ONYX T127/1 » ;
- des blocs-portes à un vantail réversible de référence « ONYX T127/2 REVERSIBLE » ;
- des blocs-portes à deux vantaux de référence « ONYX T128 ».

Les caractéristiques d'entrée de télécommande sont les suivantes : télécommande par énergie électrique à rupture de courant : entrée de télécommande de type impulsionnelle

- Tension de télécommande : $U_c = U_a = 24 \text{ V}$ ou 48 V en courant continu.
- Puissance absorbée en régime établi sous U_c : $P_c = P_a = n \times$ puissance de la ventouse indiquée au §3.2.4.4.3 + puissance éventuelle consommée par le boîtier de raccordement.
Avec $n =$ nombre de ventouse installée ($n=1$ pour porte à un vantail et $n=2$ pour portes à 2 vantaux).

3.2. DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ELEMENT

Nota : pour des raisons de confidentialité, certains détails ne sont pas indiqués dans ce présent document mais le sont dans l'appréciation de laboratoire de référence.

3.2.1. Bâti

Le bâti est composé de deux montants et d'une traverse haute réalisés en tôle d'acier galvanisé pliée d'épaisseur 15/10 mm, de section hors tout 60 x 62 mm, coupés d'onglet et assemblés entre eux par soudure dans les angles.

Chaque élément réalise une feuillure de dimensions 51 x 20 mm destinée à recevoir les vantaux.

Pour les blocs-portes à un vantail de référence « ONYX T127/2 REVERSIBLE », la traverse haute a pour section hors tout 32 x 54 mm et réalise une feuillure de dimensions 26,5 x 51 mm.

Un joint intumescent autoadhésif, de section 15 x 2 mm, est placé en fond de feuillure de chaque élément du bâti, dans un pliage réalisé sur l'aile de 51 mm de la feuillure.

Le bâti est fixé à la construction support selon différents modes de pose possibles (pose en tunnel, fixation avec tube acier,...).

Le bâti est muni de découpes de dimensions 160 x 35 mm destinées au passage des lames de paumelles.

3.2.2. Vantaux

Le(s) vantail(aux) a(ont) pour épaisseur totale 53 mm.

Il(s) est(sont) réalisé(s) par un caisson en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 7/10 mm, réalisant sur les chants, par pliage, une aile de recouvrement de longueur :

- Minimale 19 mm côté paumelles ;
- Minimale 19 mm côté serrure ;
- Minimale 20 mm en traverse haute. Dans le cas des blocs-portes à un vantail de référence « ONYX T127/2 REVERSIBLE », il n'y a pas d'aile de recouvrement.

Le caisson est renforcé par :

- Côté paumelles, des renforts en tôle d'acier d'épaisseur 4 mm, de section 200 x 45 mm.
- Côté serrure, un renfort en tôle d'acier d'épaisseur 25/10 mm, de section 300 x 41 mm.
- En traverse haute, un renfort en tôle d'acier d'épaisseur 25/10 mm, de section $(L_{\text{vantail}} - 20) \times 40$ mm.

Ces renforts sont fixés par rivets acier $\varnothing 4,8 \times 10,5$ mm ou $\varnothing 4,8 \times 13$ mm.

Le caisson du bloc-porte à un vantail de référence « ONYX T127-2 REVERSIBLE » est renforcé par :

- Côté paumelles, des renforts en tôle d'acier d'épaisseur 4 mm, de section 250 x 45 mm.
- Côté serrure, un renfort en tôle d'acier d'épaisseur 25/10 mm, de section 300 x 41 mm.

Ces renforts sont fixés par rivets acier $\varnothing 4,8 \times 10,5$ mm ou $\varnothing 4,8 \times 13$ mm.

Le caisson est rempli par des bandes de laine de roche.

Chaque vantail est muni d'un pion anti-dégondage de dimensions $\varnothing 14 \times 18$ mm ou $\varnothing 16 \times 18$ mm pour le bloc-porte de référence T127/2, vissé sur le chant côté paumelles, et axé à $(0,49 \times H_{\text{vantail}})$. A la fermeture du vantail, il vient s'introduire dans une découpe de dimensions hors tout 62×25 mm réalisée dans le montant côté paumelles du bâti.

Ce pion anti dégonde peut être remplacé par une troisième paumelle en acier de référence BISCFC ou BISC FM (TESA) axée à 980 mm maximum des paumelles d'extrémité. Dans ce cas, la découpe de dimensions 62×25 mm réalisée dans le montant côté paumelles du bâti, destinée à recevoir le pion, est supprimée. Lorsque c'est la paumelle BISC FM (TESA) qui est utilisée, alors son ressort est complètement détendu de sorte à ce que la paumelle ne participe pas à la force de fermeture du vantail.

Pour les blocs-portes à deux vantaux, un joint intumescent de section 45×2 mm, est placé sur le chant avant du vantail semi fixe.

3.2.3. Oculus

Chaque vantail peut être muni d'un oculus (circulaire, rectangulaire ou carré) de surface de clair de vitrage maximale $0,36 \text{ m}^2$. La masse surfacique du vitrage doit être inférieure ou égale à 60 kg/m^2 .

L'oculus est réalisé comme suit :

- Une découpe de dimensions maximales 630×630 mm (l x h) ou $\varnothing 677$ mm est réalisée dans le vantail ;
- Un cavalier en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm, plié en « U » de section $12 \times 51 \times 12$ mm, est placé en fond de feuillure de la découpe, et est fixé par rivets, à raison de deux par côté ;
- Le vitrage est maintenu en place par un double parclosage et est calé par l'intermédiaire de cales.

Jeu en fond de feuillure : variable suivant le type de vitrage

Prise en feuillure : 15 mm

3.2.4. Equipements

3.2.4.1. Articulation

Chaque vantail est articulé sur deux paumelles en acier de références :

- BISCFS (TESA) pour la paumelle située en partie haute.
- BISC FM (TESA), pour la paumelle du bas.

Les lames de paumelles, en acier d'épaisseur 30/10 mm, sont fixées au vantail, aux renforts prévus à cet effet, par trois boulons M6 mm.

Elles sont soudées au bâti.

La paumelle BISC FM (TESA) est équipée d'un ressort. Ce ressort est complètement détendu de sorte à ce que la paumelle ne participe pas à la force de fermeture du vantail.

3.2.4.2. Fermeture

Le vantail mobile est équipé de l'une des serrures suivantes :

- Serrure à mortaiser mécanique à un point de fermeture latéral par pêne demi-tour en acier de référence suivante (coffre à clé bérarde exclu) :
 - CF60 et CF 50 (TESA) axe à 65 mm de dimensions de coffre de serrure 185 x 82 x 16 mm (h x l x e) ;
 - 210000, 220000, Multibat (JPM) axe à 50 mm de dimensions de coffre de serrure 136 x 77 x 14 mm (h x l x e) ;
 - D45 (ASSA ABLOY) axe à 50 mm de dimensions de coffre 148 x 75 x 15 mm (h x l x e) ;
 - D456, D457, D458, D459 et D4522 (ASSA ABLOY) axe à 50 mm de dimensions de coffre 148 x 75 x 15,5 mm (h x l x e) ;
 - EL 165 (ASSA ALOY) axe à 50 mm de dimensions de coffre 80 x 168,5 x 16,5 mm (h x l x e).

Le coffre de serrure est fixé sur le renfort prévu à cet effet dans le vantail par deux vis M6 x 16 mm.

Le pêne vient s'engager dans une découpe réalisée dans le montant côté serrure du bâti ou du vantail semi-fixe.

- Serrure à mortaiser mécanique multipoints (coffre à clé bérarde exclu) :
 - 1749/1742 (NEMEF) axe à 65 mm, à point de fermeture latéral par pêne demi-tour en acier et trois points de fermeture par pènes dormants, de dimensions de coffre de serrure principal 165 x 98 x 20 mm (h x l x e) et de dimensions de coffre secondaire 100 x 35,5 x 20 mm.
 - 1729/1723 (NEMEF) axe à 65 mm, à trois points de fermeture (haut, bas, médian) par pènes demi-tour en acier et deux points centraux par pènes dormants, de dimensions de coffre principal 186 x 85 x 12 mm (h x l x e) et de dimensions de coffre secondaire 95 x 60 x 12 mm (h x l x e).

Le coffre de serrure est fixé sur le renfort prévu à cet effet dans le vantail par 2 vis M6 x 16 mm.

Les pènes viennent s'engager dans des découpes réalisées dans le montant côté serrure du bâti ou du vantail semi-fixe.

Dans tous les cas, les serrures sont manœuvrées par une béquille réalisée en polypropylène série MONOBLOC (TESA) ou en acier ou acier inoxydable ou aluminium.

Elles peuvent également être manœuvrées par une barre antipanique en acier ou aluminium.

Le vantail semi-fixe est condamné par :

- Une fermeture antipanique en applique à deux points haut et bas de référence 1930 (TESA) ou TP 930 (TESA), installée côté opposé aux paumelles.
- Une crémone acier à levier en applique de référence 902 ou 902Z (FUHR), 680 ou 682 (COMUNNELO) avec tringle carrée en acier plein.
La crémone est fixée dans un renfort en acier de section 350 x 80 x 3 mm par 8 vis acier Ø 3,9 x 32 mm. Deux guides haut et bas sont fixés dans des renforts de section 200 x 100 x 3 mm par 4 vis acier Ø 3,9 x 32 mm.
- Une serrure à mortaiser à deux points de fermeture haut et bas de référence CF 32 (TESA) manœuvrée par poussoir LITEPUL1E909NV (TESA), béquille en acier, barre antipanique en acier ou par un levier latéral. Le coffre de serrure a pour dimensions 185 x 85 x 20 mm, et est fixé sur le renfort prévu à cet effet par deux vis M6 x 16 mm.

Les pènes haut et bas viennent s'engager dans des découpes réalisées dans la traverse haute du bâti et dans le voile béton, en partie basse.

L'enclenchement des points de fermeture du vantail semi-fixe afin de le verrouiller en position fermée est manuel. Par conséquent, lors de la fermeture du bloc-porte, le vantail semi-fixe n'est pas verrouillé.

3.2.4.3. Grille de ventilation

Chaque vantail peut être équipé d'une ou deux grilles de ventilation carrées.

Les grilles, de dimensions 150 x 150 mm (l x h), sont placées dans des découpes de dimensions 160 x 160 mm (l x h) réalisées dans le vantail, protégées par un cavalier en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm, plié en « U » de section 12 x 51 x 12 mm. Les grilles sont fixées par rivets Ø 4,8 x 16 mm répartis au pas maximal de 130 mm.

3.2.5. Mécanisme

L'angle d'ouverture maximum de chaque vantail est de 165°.
Le bloc-porte est à simple action.

3.2.5.1. Fermeture des vantaux

La fermeture de chaque vantail est assurée par un ferme-porte installé en applique sur le vantail côté paumelles.

Références des dispositifs de fermeture validés :

Fabricant	Référence	Force	Type de montage
ASSA ABLOY	DC 200	EN 2-4	Côté paumelles
ASSA ABLOY	DC 700	EN 3-6	Côté paumelles

Lors de l'utilisation du ferme-porte DC 700 (ASSA ABLOY), une glissière est installée en applique sur le bâti, en vis-à-vis de chaque vantail, côté paumelles. Un bras effectue la liaison entre chaque ferme-porte et sa glissière associée.

Lors de l'utilisation du ferme-porte DC 200 (ASSA ABLOY), un bras à compas effectue la liaison entre chaque ferme-porte et le bâti.

Les vitesses de fermeture des ferme-porte sont réglées de sorte à respecter les deux points suivants :

- la vitesse angulaire de fermeture de chaque vantail ne doit pas dépasser 10°/s ;
- la fermeture complète du bloc-porte est obtenue en moins de 30 s, à partir de la réception de l'ordre de télécommande.

Les ferme-porte doivent être réglés de sorte à satisfaire les articles 9.5, 9.6 et 9.9 de la NF S 61937-2 (2003).

Le domaine d'utilisation autorisé des dispositifs de fermeture installés sur les blocs-portes « ONYX T127/1 » et « ONYX T128 » est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fabricant	Référence du ferme-porte	Force	Largeur hors tout L de chaque vantail validée (mm)	Hauteur hors tout maximale H de chaque vantail validée (mm)
ASSA ABLOY	DC 200	EN 2-4	De 578 à 950	2452
ASSA ABLOY	DC 700	EN 3-6	De 688 à 1250	

Le domaine d'utilisation autorisé des dispositifs de fermeture installés sur le bloc-porte « ONYX T127/2 REVERSIBLE » est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fabricant	Référence du ferme-porte	Force	Largeur hors tout L de chaque vantail validée (mm)	Hauteur hors tout maximale H de chaque vantail validée (mm)
ASSA ABLOY	DC 200	EN 2-4	De 578 à 950	2432
ASSA ABLOY	DC 700	EN 3-6	De 688 à 1250	

Remarque : les dimensions hors tout indiquées ci-dessus prennent en compte les ailes de recouvrement de chaque vantail ainsi que le plat de battement fixé sur le vantail semi-fixe.

3.2.5.2. Selection des vantaux

Dans le cas d'un bloc-porte à deux vantaux, un sélecteur de fermeture est installé sur le bâti du bloc-porte côté paumelles afin de rendre prioritaire la fermeture du vantail semi-fixe.

Référence du sélecteur de fermeture validé :

Fabricant	Référence	Type de montage
ASSA ABLOY	970C	Côté paumelles

De plus, la mise en place d'un entraineur de sécurité est obligatoire. Celui-ci est fixé sur le vantail semi-fixe côté opposé aux paumelles.

Référence de l'entraineur de sécurité validé :

Fabricant	Référence	Type de montage
ISEO LEVASSEUR	DS90	Côté opposé aux paumelles

3.2.5.3. Dispositif de retenue en position ouverte du bloc-porte

Le maintien en position ouverte de chaque vantail est assuré par une ventouse électromagnétique déportée à fixation murale.

Référence des dispositifs de retenue validés :

Fabricant	Référence	Fonctionnement	Tension	Puissance	Force	Bouton de déclenchement
PERJES	VEM 45-50 option BI, BCI, BIBS, SPALI	Rupture de courant	24 ou 48 Vcc	1,8 W	50 daN	Oui
PERJES	VEM 45-20 option BI, BCI, BIBS, SPALI	Rupture de courant	24 ou 48 Vcc	1,1 W	20 daN	Oui

La contre-plaque associée à la ventouse électromagnétique est fixée sur le vantail à une distance par rapport à l'axe des paumelles de :

- 250 mm lors de l'utilisation des ventouses VEM 45-50 ;
- 630 mm lors de l'utilisation des ventouses VEM 45-20.

Chaque ventouse électromagnétique est installée de sorte à ce que son organe de déclenchement soit facilement accessible et situé à une hauteur inférieure ou égale à 1,30 m par rapport au sol. Cette imposition peut être évitée si l'une des deux conditions suivantes est respectée:

- le couple à appliquer pour obtenir la fermeture du vantail est inférieur à 120 Nm ;
- un organe de déclenchement indiqué au §3.2.5.6 ci-dessous est présent.

3.2.5.4. Option : contact de position

Le bloc-porte peut être équipé d'un contact de position d'attente.

Le contact de position d'attente (CROUZET) est intégré dans la ventouse électromagnétique présentant l'option BIBS.

3.2.5.5. Dispositif de connexion principal

Un boîtier de raccordement assure le rôle de dispositif de connexion principal en rassemblant les connexions des ventouses électromagnétique et de l'éventuel contact de position d'attente intégré dans celles-ci.

Références des boîtiers de raccordement validés :

Fabricant	Référence	Type de boîtier
SOUCHIER-BOULLET	Boîtier DAS	Boîtier de réarmement 24/48 Vdc
GEZE	GZ4CR	Boîtier de réarmement 24/48 Vdc
MECALECTRO	BR02.03	Boîtier de réarmement 24/48 Vdc
GEZE	Convertisseur 48/24 Vcc	Abaisseur de tension
DORMA	4500000100300 : boîtier NFS 48/24 VDC – 2 x9 W	Abaisseur de tension

Les boîtiers type « boîtier de réarmement 24/48 Vdc » intègrent la fonction d'anti-réarmement.

Les boîtiers type « abaisseur de tension » permettent de transformer la tension de 48 Vdc provenant du CMSI en une tension de 24 Vdc afin d'alimenter les ventouses fonctionnant en 24 Vdc.

Toutes les liaisons électriques reliant le boîtier de raccordement aux composants (contact(s) de position, ventouse(s)) sont protégées sous conduit rigide continu ayant un degré de protection IK07 au sens de la norme NF EN 62262 de sorte qu'aucun câble ne soit apparent. Le boîtier est installé de sorte à ce que la longueur des liaisons entre celui-ci et les composants soit inférieure à 6 m.

3.2.5.6. Organe de déclenchement (bouton poussoir)

L'action sur l'organe de déclenchement permet la fermeture du bloc-porte. L'organe doit être à fonction maintenue. La présence de cet organe de déclenchement est obligatoire lorsque le couple à appliquer pour obtenir la fermeture du bloc-porte est supérieur à 120 Nm et que l'organe de déclenchement présent sur la ventouse électromagnétique à rupture de courant n'est pas accessible ou alors est situé à une hauteur supérieure à 1,30 m par rapport au sol.

Lorsque la présence de cet organe est obligatoire alors il est nécessaire qu'il soit clairement identifié, accessible, installé à proximité du bloc-porte et à une hauteur maximale de 1,30 m par rapport au sol.

Référence des organes de déclenchement validés :

Fabricant	Référence
FINSECUR	Déclencheur manuel réf. Nemo-C
SEWOSY	Déclencheur manuel vert : DMxx
SEWOSY	PB1011
SEWOSY	PB19
AXENDIS	10017 / 11660 / 10035 / 10036 / 10040 / 10041

4. CONDITION DE VALIDITE

4.1. A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément doit être conforme à la description détaillée figurant dans l'appréciation de laboratoire de référence, celle-ci pouvant être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal.

Les composants devront être installés selon leurs notices d'installation.

Le câblage assurant les liaisons entre le dispositif de connexion principal et les composants du bloc-porte (système de retenue électromagnétique, contact de position,...) doit être réalisé en câbles prévus pour les canalisations fixes de la catégorie C2 au minimum (type H07 RNF ou A05 VVU ou 1000 R02V, etc.).

De plus, ces liaisons doivent être protégées sous conduit rigide continu ayant un degré de protection au minimum IK07 au sens de la norme NF EN 62262 de sorte qu'aucun câble ne soit apparent.

Le boîtier faisant office de dispositif de connexion principal doit être installé de sorte à ce que la longueur des liaisons entre celui-ci et les composants soit inférieure à 6 m.

Si le bloc-porte n'est pas équipé d'un boîtier intégrant la fonction d'anti-réarmement, alors il est impératif d'installer ce bloc-porte uniquement lorsque le Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (C.M.S.I) est à ordre permanent ou réitéré automatiquement.

Si le bouton d'anti-réarmement présent sur le boîtier intégrant la fonction d'anti-réarmement est désactivé alors le bloc-porte ne peut être installé que si le CMSI est à ordre permanent ou réitéré automatiquement.

Les ventouses électromagnétiques devront être installées de sorte à satisfaire l'article 9.4 de la NF S 61937-2.

Les ferme-porte devront être réglés de sorte à satisfaire les articles 9.5, 9.6 et 9.9 de la NF S 61937-2.

Les presse-étoupe doivent être adaptés aux diamètres des câbles les traversant.

La position de sécurité du bloc-porte à deux vantaux définit par ce présent document correspond à la position fermée des deux vantaux, avec le vantail semi-fixe non verrouillé (aucun point de verrouillage sur celui-ci).

L'utilisation de ces résultats pour le dimensionnement d'installations utilisant ce matériel doit tenir compte des tolérances de fabrication, des conditions réelles d'exploitation et ne relève donc pas de la responsabilité d'EFFECTIS France.

L'extension des résultats aux appareils intermédiaires tient compte de l'état des connaissances au moment de la rédaction du présent document et sont susceptibles de modifications.

4.2. DOMAINE DE VALIDITE

Les dimensions des blocs-portes « ONYX T127/1 » et « ONYX T128 » sont les suivantes :

	Largeur hors tout L de chaque vantail (mm)	Hauteur hors tout H de chaque vantail (mm)
Minimale	578	Sans limite
Maximale	1250	2452

Les dimensions du bloc-porte « ONYX T127/2 REVERSIBLE » sont les suivantes :

	Largeur hors tout L de chaque vantail (mm)	Hauteur hors tout H de chaque vantail (mm)
Minimale	578	Sans limite
Maximale	1250	2432

Remarque : les dimensions hors tout indiquées ci-dessus prennent en compte les ailes de recouvrement de chaque vantail ainsi que le plat de battement fixé sur le vantail semi-fixe.

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

5. CONCLUSIONS

La gamme de blocs-portes battants référence ONYX répond aux exigences des normes NF S 61937-1 (décembre 2003) et NF S 61937-2 (décembre 2003).

Chaque bloc-porte devra faire l'objet d'un marquage individuel effectué de façon indélébile et comportant les indications suivantes : désignation et référence du produit, nom du fabricant et caractéristiques de l'entrée de télécommande (tension et puissance).

- 1) *Ces conclusions ne concernent pas la performance de résistance au feu des blocs-portes.*
- 2) *Les conclusions indiquées ne préjugent pas de la conformité des appareils commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne sauraient en aucun cas être considérées comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 3 Juin 1994.*
- 3) *Ces conclusions ne préjugent en aucun cas d'une quelconque conformité au référentiel NF 277 relatif à la marque NF-Portes-résistantes au feu.*

6. DUREE DE VALIDITE DU PROCES VERBAL

Ce procès-verbal est valable **CINQ ANS** à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SEPT

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par EFECTIS France.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Ces conclusions ne portent que sur les performances d'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 21 novembre 2022

X 
Nicolas ROYET

X 
Xavier REMOIVILLE

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas ROYET

Superviseur
Signé par : Xavier REMOIVILLE

ANNEXE - RESULTATS D'ESSAIS

Les numéros d'articles correspondent aux paragraphes de la norme NF S 61937-1 (2003).

4.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DES D.A.S

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
4.1	Fonction prioritaire Fonctions supplémentaires Pas de perturbations		Conforme
4.2	Position de sécurité		Conforme
4.3	Le DAS ne peut pas délivrer d'ordre		Conforme
4.4	Énergie de contrôle extérieure au DAS Contacts libres de tout potentiel Interrupteur à fonction inverseur		Conforme
4.5	Énergies de déblocage et de réarmement		Conforme
4.6	Défaillance de la télécommande Défaillance de l'autocommande		Sans objet
4.7	Si autocommande, le réarmement à distance est inopérant		Sans objet
4.8	Même servomoteur pour le réarmement et la sécurité		Sans objet
4.9	Réarmement par télécommande		Sans objet
4.10	DAS autonome		Sans objet

5 CARACTERISTIQUES GENERALES DES CONSTITUANTS D'UN D.A.S

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
5.1	Contrôle de position		Conforme ⁽¹⁾
5.2.1	Entrée de télécommande et sorties de contrôle (Matériel de classe III (NF EN 60-950))	TBTS	Conforme
5.2.2	Protections prises entre les parties actives en TBTS et tout autre équipement		Conforme
5.2.3	Matériel électrique ou enveloppe (NF EN 60-529)	≥ IP 42	Conforme
5.2.4	Connecteur principal repéré		Conforme
5.2.5	Dispositifs supportant une TBTS : séparés et repérés		Conforme
5.2.6	Dispositif d'arrêt de traction		Conforme
5.2.7	Contacts de position		Conforme
5.2.8	Circuit de contrôle		Conforme
5.3	Cartouche de gaz CO ₂		Sans objet

⁽¹⁾ Conforme pour la position d'attente uniquement. Sans objet pour la position de sécurité (non signalée)

6 CARACTERISTIQUES DE L'ENTREE DE TELECOMMANDE

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
6.1.1	Force de traction au déclenchement < 10 daN Course du câble < 30 mm Force de traction mini = 30 daN		Sans objet
6.1.2	Force de résistance Course du câble Force de réarmement < 100 daN Force de traction mini = 300 daN		Sans objet
6.2.1	Entrée de télécommande électrique : Tension de télécommande Puissance en régime établi	Uc = 48V, 24V ou 12V	Conforme
6.2.2	Fonctionnement sous Uc (0,85 Uc ≤ U ≤ 1,2 Uc)		Conforme
6.2.3	Caractéristiques de l'ordre présent à l'entrée de télécommande (ordre pris en compte à 0,85 Uc si émission, et à 0,1 Uc si rupture)		Conforme
6.2.4	Fonctionnement sous une impulsion d'une durée inférieure à une seconde		Conforme
6.3.1	Entrée de télécommande pneumatique : Pression de télécommande Volume de gaz		Sans objet
6.3.2	DAC et DCM		Sans objet

7 CARACTERISTIQUES DE L'ENTREE D'ALIMENTATION

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
7.1.1	Entrée d'alimentation électrique : Tension d'alimentation Puissance en régime établi		Sans objet
7.1.2	Fonctionnement sous Ua (0,85 Ua ≤ U ≤ 1,2 Ua)		Sans objet
7.2	Entrée d'alimentation pneumatique : Pression de télécommande Volume de gaz		Sans objet

8 IDENTIFICATION ET INFORMATIONS

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
8.1	Indications (désignation, nom, caractéristiques d'entrée) Qualité du marquage	Indélébile	Conforme
8.2.	Notice d'assemblage Conditions extrêmes de mise en œuvre		Conforme

Prescriptions particulières aux portes battantes à fermeture automatique

Les numéros d'article correspondent aux paragraphes de la norme NF S 61937-2 (décembre 2003).

- 4. Fonction** : Compartimentage
- 5. Position de sécurité** : Fermée
- 6. Position d'attente** : Quelconque
- 7. Modes autorisé :**
- Mode de commande : Télécommandé
- Mode de fonctionnement : A énergie mécanique intrinsèque

8. Caractéristiques générales :
Obligations :

- Amortissement de fermeture : Oui
- Commande de déclenchement manuelle de niveau zéro en fermeture : Oui

Options de sécurité

- Impossibilité de réarmement involontaire : Oui⁽¹⁾
- Contact de position d'attente : Oui
- Contact de position de sécurité : Non

9. Prescriptions générales

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
9.1	Commande par rupture de courant	NF EN 1155	Conforme
9.2	Commande par émission de courant		Sans objet
9.2.1	Exposition à 70° C pendant une heure		Sans objet
9.2.2	Puissance < 3,5 W sous Un (12 V, 24 V ou 48 V)	P < 3,5 W	Sans objet
9.2.3	Protection de l'enveloppe IP 42 (NF EN 60529) Bornier repéré Protection contre les frottements		Sans objet
9.2.4	Taux de dispersion de résistance Taux de dispersion d'inductance	< 5 % < 5 %	Sans objet
9.2.5	Facteur de marche à 20 °C	100 %	Sans objet
9.2.6	Fonctionnement sur une impulsion	compris entre 0,5 s et 1s	Sans objet
9.2.7	Force résiduelle pour une tension comprise entre 0,85 Un < Uc < 1,2 Un	Force nulle	Sans objet
9.3	Retenue électromagnétique doublé d'auto-commande	ISO 10294-4	Sans objet
9.4	Commande manuelle niveau ZERO en fermeture	40 Nm ≤ C ≤120 Nm	Conforme
9.5	Moment de fermeture		Conforme
9.6	Couple d'ouverture pour issue de secours		Conforme
9.7	Réarmement involontaire		Conforme ⁽¹⁾
9.8	Sélecteur de fermeture	NF EN 1158	Conforme ⁽²⁾
9.9	Vitesse de fermeture < 10 degrés par seconde	< 30 s	Conforme
9.10	Contrôle de la position de sécurité		Sans objet

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat obtenu	à	Résultats obtenus
9.11	Essai d'endurance	25 cycles		Conforme
9.12	Longueur de liaison électrique entre le bornier des composants et le bornier principal	6 m protection IK07		Conforme

*(1) Si le bloc-porte n'est pas équipé d'un boîtier intégrant la fonction d'anti-réarmement (ou si le bouton est désactivé), alors il est impératif d'installer ce bloc-porte que lorsque le Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (C.M.S.I) est à ordre permanent ou réitéré automatiquement.

*(2) Conforme lorsque le bloc-porte est à deux vantaux. Sans objet lorsque le bloc-porte est à un vantail.